

IMPÔT SUR LES REVENUS

VAIS-JE AVOIR UN MONTANT À PAYER EN 2023?

Au printemps, j'ai déclaré mes revenus 2022. L'impôt correspondant a été calculé. Il est comparé aux prélèvements à la source réalisés en 2022.

À l'été, j'ai reçu mon avis d'impôt 2023,

3 SITUATIONS



J'AI UN REMBOURSEMENT

Parce que mes prélèvements 2022 sont supérieurs à mon impôt.



JE NE DOIS RIEN

Parce que je ne suis pas imposable ou que mes prélèvements 2022 sont égaux à mon impôt.



J'AI UN MONTANT À PAYER

Parce que mes prélèvements 2022 sont inférieurs à mon impôt. Je vais être prélevé, en une ou plusieurs fois, jusqu'à la fin de l'année.

Pour éviter d'avoir un montant à payer ou d'être trop prélevé, je signale mes changements de situation (mariage, naissance...) dans « Gérer mon prélèvement à la source » sur impots.gouv.fr

L'IMPÔT S'ADAPTE
À VOTRE  VIE